

# COMMUNE DE NIDERVILLER



## PLAN LOCAL D'URBANISME

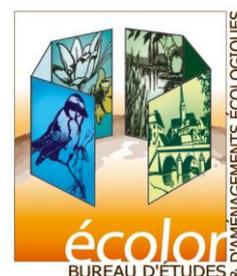


### F – NOTICE TECHNIQUE sur l'alimentation en eau potable, l'assainissement et les traitements des déchets

Dossier arrêté par DCM du 27 juin 2018

Monsieur le Maire

M. Claude VOURIOT



# NOTICE TECHNIQUE SUR LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT, D'EAU POTABLE ET SUR LA COLLECTE DES DECHETS

La présente notice, rédigée en application de l'article R123-14-3° du Code de l'Urbanisme, a pour objet d'exposer la situation actuelle des schémas des réseaux d'eau, d'assainissement et des systèmes d'élimination des déchets, existant ou en cours de réalisation.

## A. NOTICE RELATIVE AU RESEAU D'EAU POTABLE

### Le réseau actuel de distribution

A Niderviller, la distribution de l'eau potable est assurée en régie.

### AQUIFERE D'ORIGINE

Roche gréseuse du massif vosgien.

### - Qualité de l'eau

## Qualité de l'eau distribuée en 2016

### Synthèse du contrôle sanitaire



www.grand-est.ars.sante.fr
JUIN 2017

L'eau du robinet est un produit alimentaire régulièrement contrôlé. L'Agence Régionale de Santé est chargée du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine et de la protection des ressources en eau vis-à-vis des pollutions accidentelles. Ce contrôle est complété par la surveillance exercée par l'exploitant. Les prestations de prélèvement et d'analyse sont confiées au laboratoire agréé EUROFINS. Lors de résultats non-conformes, l'ARS accompagne l'exploitant dans la mise en œuvre de mesures correctives et programme de nouvelles analyses. Si l'eau présente un risque pour la santé des consommateurs, l'ARS en lien avec le Préfet peut demander la restriction des usages de l'eau. Vous pouvez consulter les résultats du contrôle sanitaire en ligne : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr) ou auprès de votre fournisseur d'eau.

Réseau : NIDERVILLER	Nb de captages d'eau : 1 (Une partie de l'eau est achetée.)
Exploitant : MAIRIE DE NIDERVILLER	Protection des captages : L'ensemble des captages est protégé.
Maitre d'ouvrage : MAIRIE DE NIDERVILLER	Nature de l'eau : L'eau utilisée provient d'une ressource souterraine.
	Traitement de l'eau : L'eau ne bénéficie d'aucun traitement.

MICROBIOLOGIE	Nb de non Conformités	Nombre d'analyses	Commentaire
<b>Escherichia Coli/ Entérocoques</b> <i>Micro-organismes indicateurs d'une contamination des eaux</i>	0	10	L'eau a été de bonne qualité microbiologique.

CHIMIE	Moyenne annuelle	Limite de qualité	Commentaire
<b>NITRATES</b> <i>Issus de l'agriculture, des effluents domestiques et industriels</i>	1,30 mg/L	50 mg/L	Les résultats ont tous été conformes pour ce paramètre.
<b>PESTICIDES</b> <i>Herbicides, fongicides, biocides...</i> Environ 400 substances sont recherchées périodiquement dans l'eau.	Conforme	0,1 µg/L par substance individuelle	Les pesticides analysés sont conformes en moyenne annuelle à la limite de qualité réglementaire.

<b>DURETE (TH)</b> <i>Teneur en calcium et magnésium dans l'eau</i>	10,35 °F	<table border="1" style="width: 100%; font-size: x-small;"> <tr> <td>TH</td> <td>0 à 7°F</td> <td>7 à 15°F</td> <td>15 à 30°F</td> <td>30 à 40°F</td> <td>+ de 40°F</td> </tr> <tr> <td>Eau</td> <td>Très douce</td> <td>Douce</td> <td>Pluie dure</td> <td>Dure</td> <td>Très dure</td> </tr> </table>	TH	0 à 7°F	7 à 15°F	15 à 30°F	30 à 40°F	+ de 40°F	Eau	Très douce	Douce	Pluie dure	Dure	Très dure
TH	0 à 7°F	7 à 15°F	15 à 30°F	30 à 40°F	+ de 40°F									
Eau	Très douce	Douce	Pluie dure	Dure	Très dure									

<b>AGRESSIVITE DE L'EAU</b> <i>Traduit le potentiel corrosif ou entartrant de l'eau distribuée</i>	4	<table border="1" style="width: 100%; font-size: x-small;"> <tr> <td> Valeur de l'indicateur</td> <td>0</td> <td>1</td> <td>2</td> <td>3</td> <td>4</td> </tr> <tr> <td>Eau</td> <td>Équilibre</td> <td>Légèrement entartrante</td> <td>A l'équilibre</td> <td>Légèrement agressive</td> <td>Agressive</td> </tr> </table> <p style="font-size: x-small;">En moyenne, l'eau distribuée a été agressive. Une telle eau peut être corrosive et dissoudre les métaux présents dans les canalisations, et notamment le plomb qui peut être à l'origine de cas de saturnisme.</p>	Valeur de l'indicateur	0	1	2	3	4	Eau	Équilibre	Légèrement entartrante	A l'équilibre	Légèrement agressive	Agressive
Valeur de l'indicateur	0	1	2	3	4									
Eau	Équilibre	Légèrement entartrante	A l'équilibre	Légèrement agressive	Agressive									

**AUTRES PARAMETRES**  
Les autres paramètres analysés sont restés conformes en moyenne annuelle à l'exception du(des) paramètre(s) :  
Conductivité : La moyenne annuelle pour ce paramètre a été de 199 µS/cm à 25°C (norme entre 200 et 1100 µS/cm à 25°C). L'eau est susceptible d'être corrosive.

### CONCLUSION GENERALE

MICROBIOLOGIE : l'eau distribuée en 2016 a été de bonne qualité.	CHIMIE : l'eau distribuée en 2016 a été non-conforme, en moyenne annuelle, à une ou plusieurs normes de qualité.
--	--

## **- Informations sur le réseau communal**

Le volume facturé par la commune de Niderviller, en 2016, est de 54 234 m<sup>3</sup>/an dont 4462 m<sup>3</sup>/an concernent un grand consommateur, soit 49 772 m<sup>3</sup>/an de consommation domestique.

Sur ces mesures, la consommation moyenne journalière s'élève à 141 m<sup>3</sup>/j pour une population de 1235 habitants, hors grands consommateurs.

**La consommation spécifique par habitant est donc de 114 litres/jour pour les particuliers.**

### **- Défense incendie**

La défense incendie de NIDERVILLER est assurée par 41 poteaux incendie et 6 réserves incendie.

Les mesures effectuées par le SDIS de Sarrebourg, le 26 juillet 2016, nous donnent les résultats suivants :

Sur l'ensemble des poteaux incendie, 2 sont non conformes (21 rue des Alouettes et 9 rue de Réding), 2 sont indisponibles (16 rue de la faïencerie et 2 rue des Alouettes).

Les secteurs sans défense incendie correcte ne peuvent pas être considérés comme équipés.

## **Les perspectives**

Le Plan Local d'Urbanisme définit deux secteurs d'urbanisation future d'une superficie totale de 2 hectares.

### **- Evolution des besoins**

#### - Evolution de la population

Le projet de PLU devrait entraîner une augmentation de la population d'environ 100 habitants d'ici 10 ans.

#### - Besoins moyens

La consommation spécifique moyenne actuelle s'élève à 114 litres par habitant et par jour, ce qui correspondra à une consommation moyenne de 11 m<sup>3</sup> par jour pour une centaine d'habitants futurs.

Ce volume est actuellement disponible.

### **- Développement du réseau**

#### - Zones urbaines

Les parcelles construites ou dents creuses dans ces zones équipées ne nécessiteront probablement pas d'extensions supplémentaires du réseau. Si tel est le cas, il ne s'agirait que d'extensions ponctuelles et localisées.

#### - Zones à urbaniser IAU

Le réseau actuel de la commune permet la desserte de la zone.

Une canalisation passe rue de la forêt et chemin des vergers.

L'alimentation de cette zone se fera à partir des canalisations existantes.

### **- Défense incendie**

La commune assurera la défense incendie des secteurs d'urbanisation future.

## B. NOTICE RELATIVE AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

La présente note technique descriptive décrit d'une façon synthétique, les caractéristiques du réseau au stade actuel de l'urbanisation d'une part, et dans la perspective d'un développement des zones d'extension prévues au PLU, d'autre part.

### **Le réseau actuel de collecte**

La commune fait partie de la Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud (CCSMS) qui a la compétence « assainissement ».

Le réseau d'assainissement existant est de type unitaire, excepté dans les lotissements où le réseau est séparatif.

La commune est raccordée à la station d'épuration de Sarrebourg qui dispose d'une unité de traitement des eaux usées (station d'épuration) d'une capacité de 35 000 équivalents/habitant.

Un zonage d'assainissement a été approuvé sur la commune par DCM du 8 décembre 2010.

### **Le réseau futur**

#### Desserte des zones IAU

**Ces 2 zones sont toutes situées en zone d'assainissement collectif.**

Conformément au projet de PLU, toute construction située dans ces zones et desservie actuellement par un réseau d'assainissement ou à venir doit être raccordée à celui-ci par branchement direct.

Les eaux usées seront dirigées vers la station d'épuration de Sarrebourg qui permettra d'absorber les effluents supplémentaires liés aux habitants supplémentaires (une centaine).

#### Desserte des zone A (agricoles)

La zone A, zone non constructible est en assainissement autonome. En cas de nouveau projet de construction, un dispositif d'assainissement non collectif sera nécessaire.

## C. NOTICE RELATIVE AU TRAITEMENT DES DECHETS

### Le territoire

La commune de Niderviller fait partie de la Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud (CCSMS) qui est chargé de l'élimination et du traitement des déchets ménagers.

### Moyens mis en œuvre

Les déchets sont triés en 2 poubelles :

- **une poubelle grise** qui contient les déchets ménagers,
- **un bac de tri** qui contient les emballages ménagers recyclables (bouteilles et flacons en plastique, emballages en carton, en acier et aluminium et briques alimentaires). Un seul bac de tri pour tous ces déchets recyclables qui sont ensuite séparés en centre de tri. Tous les recyclables doivent être vidés de leur contenu. Il est cependant inutile de les laver et il ne faut pas les emballer.

Tous ces déchets doivent être mis en vrac dans le bac de tri, et non dans des sacs poubelle car dans ce cas, rien ne sera ramassé

La collecte latérale à bras robotisée est une collecte sans rippeur : le chauffeur manœuvre le vidage des bacs, 2 par 2, à partir de la cabine de conduite à l'aide d'une caméra et d'un bras télescopique.

**Pour les autres déchets recyclables**, la commune de Niderviller dispose des conteneurs à verre.

### Fréquence des enlèvements

La collecte des ordures ménagères (poubelle grise à couvercle bordeaux) s'effectue une fois par semaine

La collecte des déchets triés s'effectue une fois par semaine.

### Déchèterie

La déchèterie intercommunale la plus proche de Niderviller est celle de Sarrebourg située route de REDING. Elle est ouverte 6 jours par semaine.  
Les cartons ne sont pas acceptés en déchèterie.